



En exercice : 58
Présents : 40
Votants : 43

Séance du 9 février 2026

Le neuf février Deux Mille Vingt-Six à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 3 février 2026, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
CHAUVIN Maxime, titulaire,
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
/
/
TISON Hervé, titulaire
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,
MANCEAU Laurence, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, RAGARU Edit,
titulaires
HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
BASLÉ Jérôme, titulaire
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
JULIOT Thierry, titulaire
JUGÉ Joseph, titulaire
BRÉHIN Colette, titulaire
/
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, titulaires,
/
RESTIF Vincent, titulaire
LEFÈVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire,
/
/

Étaient excusés : CHAZÉ Monique (Craon), GARBE Pascale (Méral), MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), DALIFARD Alexia (Ballots), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), DESHOMMES Catherine (Cuillé), DERVAL Séverine (La Selle Craonnaise), BEDOUET Gérard (Saint-Saturnin-du-Limet), BANNIER Géraldine (Courbeville), CHANCEREL Philippe (Livrée-La-Touche).

Étaient absents : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), LEPICIER René-Marc (Congrier), MAHIER Aurélie (Craon), HAMARD Benoit (Craon), GENDRY Daniel (Niaffles), BARBÉ Béatrice (Senonnes), BOURBON Aristide (Saint-Martin-du-Limet).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Monique CHAZÉ a donné pouvoir à de GUÉBRIANT Bertrand
Maurice RADÉ a donné pouvoir à MANCEAU Laurence

Pascale GARBE a donné pouvoir à CHAMARET Richard

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2026-02/43 : ÉCONOMIE – EMPLOI – AGRICULTURE - THD

Séance du : 9 février 2026

OBJET 2026-02/43 : ÉCONOMIE – EMPLOI – AGRICULTURE – THD

EMPLOI - ASSOCIATION « OUTIL EN MAIN EN PAYS DE CRAON » - ACQUISITION D'UN LOCAL PAR LA CCPC

Commentaires : * départ de Géraldine BANNIER qui ne prend pas part au vote et sortie de Philippe CHANCEREL qui s'abstient de voter.

Ce qui porte le nombre de présents à : **40** et le nombre de votants à : **43** par le jeu des pouvoirs

En l'absence de **M. Daniel GENDRY**, Vice-président en charge de l'Économie-Emploi-Agriculture-Très Haut Débit, le Président prend la parole.

Il rappelle que l'association « L'outil en Main en Pays de Craon » a pour objet d'initier des jeunes, de 9 à 14 ans, aux métiers manuels de l'artisanat et du patrimoine, dont les métiers d'art. Elle est suivie et accompagnée dans son déploiement par le service emploi de la Communauté de Communes du Pays de Craon.

A ce jour, l'association compte 58 bénévoles, issus du territoire et accueille 27 jeunes. Ces professionnels, retraités ou en activité, font découvrir aux jeunes les métiers de charpentier-couvreur, électricien, menuisier, couturier, mécanicien auto/moto, peintre, horticulteur, cuisinier et coiffeur.

Les locaux actuellement occupés par l'association, initialement d'une surface de 80 m² puis agrandis à 188m², ne peuvent plus faire l'objet d'un agrandissement. Les contraintes d'espace obligent à répartir les bénévoles en deux groupes (matin et après-midi) pour l'accueil des enfants, ce qui fragilise la cohésion de l'équipe et fait perdre le sens collectif de l'engagement bénévole, fondé sur l'échange et la convivialité.

Le loyer annuel des locaux, subventionné par la Communauté de Communes du Pays de Craon, atteindra en 2027 la somme de 11 520 €.

Des recherches ont été engagées pour trouver un nouveau local plus adapté.

Un bâtiment correspondant a été identifié, route de l'Hippodrome à Craon. Il est d'une surface de 440 m² au sol, complétée par un étage de 300 m² disposant d'une hauteur utile.

Le prix de vente du bâtiment, hors honoraires, est à 125 000 €.

Des travaux sont à prévoir, notamment le remplacement de la couverture de 500 m², le chauffage et l'électricité pour l'aménagement intérieur.

La Communauté de Communes du Pays de Craon pourrait donc acquérir ce bâtiment pour y loger l'association et ses activités.

Sur proposition de la commission Economie-Emploi-Agriculture THD réunie le 2 février 2026,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 12 janvier 2026,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 40 (départ de Géraldine BANNIER et sortie de Philippe CHANCEREL)

Votants : 43 (départ de Géraldine BANNIER qui ne prend pas part au vote et sortie de Philippe CHANCEREL qui s'abstient de voter et par le jeu des pouvoirs)

A L'UNANIMITÉ (43 votants)

⇒ **VALIDE** une proposition d'achat de ce bâtiment par la Communauté de Communes du Pays de Craon pour 125 000 euros, frais, droits et honoraires en sus ;

⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 11 février 2026*

*Pour extrait conforme,
Le Président,*



Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,



Philippe GUIARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20260211-DELIB20260243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2026
Affichage : 18/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

